



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ENTRE PROFESSIONNELS

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations commerciales entre professionnels, à l'exclusion de toute application au consommateur, pour l'ensemble des produits, machines, accessoires et services commercialisés.

Elles sont applicables à partir du 17 Octobre 2022.

La SAS RECYL, au capital de 164 000 euros, dont le siège social est sis 17 rue de Montréal, 74100 VILLE-LA-GRAND, FRANCE et immatriculée au RCS de THONON LES BAINS sous le n° 394 904 429 est ci-après désignée comme le "Vendeur".

RECYL SAS a pour objet la fabrication et la commercialisation de produits chimiques à usage industriel, ainsi que la vente de machines de lavage et accessoires (brosses, racles, filtres, ...).

Le professionnel client de RECYL SAS, quel que soit sa forme juridique, est ci-après désigné comme "l'Acheteur".

ACCEPTATION ET OPPOSABILITE

Les présentes CGV constituent le socle de la relation contractuelle.

Elles sont complétées, le cas échéant, par les conditions particulières du contrat.

Toute condition particulière dérogatoire aux présentes CGV devra faire l'objet d'une acceptation préalable écrite du Vendeur et d'une mention expresse au contrat de son caractère dérogatoire.

A défaut, et en cas de contradiction entre les conditions particulières du contrat et les CGV, il sera fait application des CGV.

Le fait que le Vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant

renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Les CGV sont remises à chaque Acheteur avant chaque première commande et/ou ouverture de compte chez RECYL SAS.

Les CGV sont également disponibles sur simple demande ou en ligne sur le site internet

<https://www.recycl.com/conditions-generales-de-vente/>.

L'Acheteur déclare avoir lu et accepté les présentes CGV avant la validation de sa commande.

Dès lors, toute commande validée vaut acceptation préalable et sans réserve par l'Acheteur des présentes conditions.

COMMANDE

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit via l'envoi d'un Accusé Réception de Commande (ARC). Toute commande prise par un représentant de RECYL SAS ou d'un de ses employés doit faire l'objet d'une confirmation écrite de l'Acheteur.

A défaut, le contrat n'est pas conclu.

En cas d'affichage d'un prix erroné, manifestement dérisoire, résultant notamment d'un bug informatique, la commande, même validée par l'envoi de l'accusé de réception pourra faire l'objet d'une annulation par le Vendeur sans que le client ne puisse solliciter une quelconque indemnisation. Le Vendeur informera l'Acheteur dans les meilleurs délais de l'erreur constatée et une nouvelle commande pourra être effectuée.

L'accusé de réception de commande récapitule les informations de la commande. Aucune autre information figurant dans d'autres échanges antérieurs entre le Vendeur et l'Acheteur ne pourra être prise en compte.

L'Acheteur est responsable de la vérification du détail de la commande et il lui appartient, dans un délai de 48 heures à compter de la réception de

l'accusé de réception, d'informer le Vendeur de toute erreur ou omission dans la commande.

Toute modification de la commande demandée par l'Acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit au Vendeur avant l'expédition des produits.

Elle ne pourra être prise en compte qu'après validation par écrit du Vendeur en fonction notamment de la disponibilité des produits et des délais de livraison.

Il appartient à l'Acheteur de ne pas commander de produits susceptibles d'être interdits à l'importation dans le pays de destination. Le Vendeur ne saurait être tenu responsable du refus de la livraison par les autorités du pays de destination.

Cession de droit : Le bénéfice de la commande est personnel à l'Acheteur et ne peut être cédé sans l'accord de RECYL SAS.

FICHES de SPECIFICATIONS & DONNEES de SECURITE (FDS)

Tous les produits commercialisés par RECYL SAS sont couverts par une fiche de spécifications rédigée par RECYL SAS ou par les Fournisseurs ou sous-traitants de RECYL SAS., ainsi qu'une Fiche de Données de Sécurité (FDS) comme la législation l'impose. Les FDS sont établies par une société extérieure partenaire et spécialisée dans ce domaine, en différentes langues.

La limite de responsabilité de RECYL SAS et de la garantie donnée sur ces produits s'arrête à la seule garantie de ces fiches de spécifications et données de sécurité au départ de nos sites ou des sites d'enlèvement Usine Fournisseur selon les cas.

Le fait de passer commande à RECYL SAS vaut acceptation expresse de ces fiches de spécifications et de données de sécurité. La responsabilité de RECYL SAS ne saurait être mise en cause par l'Acheteur en cas de litige ou plainte sur des éléments mentionnés dans ces documents.

Tant que l'offre n'a pas été acceptée par l'Acheteur, RECYL SAS se réserve le droit

d'apporter à tout moment toutes modifications qu'elle juge utile à ses produits.

DOCUMENTATION TECHNIQUE

Toute documentation technique, préconisation d'usage, et d'une manière générale tout document d'ordre technique & commercial sont remis par RECYL SAS à l'Acheteur à titre indicatif. RECYL SAS ne saurait être tenue pour responsable en cas de litige ou recours de l'Acheteur sur des éléments mentionnés dans ces documents.

RECYL SAS se réserve le droit de modifier à tout moment sans avis préalable les documentations techniques, spécifications, fiches de sécurité, prospectus, catalogues ou tous autres documents.

En revanche, la société RECYL SAS s'engage, dans un délai de deux mois suivant la modification, à envoyer les fiches de spécifications et de données de sécurité en cas de réactualisation à ses clients existants sur les 2 années + année en cours par rapport aux ventes effectuées.

PRIX & CONDITIONS

Nos prix s'entendent "EXW Recyl" sauf si spécifié autrement sur les documents commerciaux, en euro et hors taxes, sur la base des tarifs communiqués à l'Acheteur au jour de la passation de la commande.

Dans le cas où des conditions de prix "Hors EXW Recyl" sont consenties par RECYL SAS à l'Acheteur, les présentes conditions s'appliqueront aussi à tous les coûts liés au transport, et à la réglementation qui s'y rapporte.

Le tarif en vigueur est celui remis par RECYL SAS à la date d'acceptation de la commande par l'Acheteur.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements Français ou Européens ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'Acheteur.

VARIATION

Tant que l'offre n'a pas été acceptée par l'Acheteur, RECYL SAS se réserve le droit d'apporter à tout

moment toutes modifications qu'elle juge utile à ses prix & conditions.

Le Vendeur a le droit de modifier ses prix & conditions à tout moment avant acceptation de l'offre mais il s'engage à facturer les produits commandés aux prix indiqués au jour de la commande.

Cependant, toute création ou augmentation d'impôt de droits et taxes, de droits de douanes et autres postérieures à la commande demeurent à la charge de l'Acheteur.

Toute augmentation des coûts et notamment de transport dans le cas de conditions "Hors EXW Recyl" ou résultant d'une demande particulière de l'Acheteur sera supportée par ce dernier.

PAIEMENT

Une facture est établie pour chaque commande.

Sauf convention contraire dûment acceptée par RECYL SAS, le paiement des produits ou services vendus s'entend comptant à l'enlèvement ou à la livraison selon le cas.

En cas de paiement différé ou à terme, constitue un paiement au sens du présent article, non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur règlement à l'échéance convenue.

En cas de paiement par billet à ordre ou par LCR ou traite sur acceptation, celui-ci ou celle-ci doit nous être adressé ou retourné et accepté dans les délais conformes aux usages en la matière sans excéder un délai d'une semaine ouvrée.

En cas de paiement par chèque celui-ci doit nous parvenir dans un délai de trois jours net au moins avant la date d'échéance.

En cas de retard de paiement, le Vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action, et refuser toute nouvelle commande jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture :

- L'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

- Une indemnité forfaitaire de 40 euros est également due pour les frais de recouvrement.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du Vendeur.

Tout paiement partiel s'imputera en priorité sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Passé un délai d'un mois suivant l'échéance, le Vendeur aura la faculté de procéder à la résolution du contrat dans les conditions de l'article 1226 du Code civil.

Jusqu'à complet paiement des sommes dues, RECYL SAS se réserve le droit de mettre en œuvre la clause de réserve de propriété telle que mentionnée dans ces conditions générales de vente.

En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.

De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de l'ensemble de la dette, sans mise en demeure préalable.

LIVRAISON & ENLEVEMENT

La livraison s'effectue conformément à la commande.

En cas d'expédition des produits, l'Acheteur doit s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations qu'il transmet. En cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire, le Vendeur ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité de livrer les produits commandés.

En cas d'enlèvement des produits, l'Acheteur s'engage à prendre livraison dans les 8 jours

suivants la réception de l'avis. Passé ce délai, des frais de stockage seront facturés de manière journalière à hauteur de 50 euros. Et le stockage aura lieu aux risques et périls de l'Acheteur.

Passé un délai d'un mois suivant la réception de l'avis ou si l'Acheteur refuse de procéder à l'enlèvement des produits, le Vendeur aura la faculté de procéder à la résolution du contrat dans les conditions de l'article 1226 du Code civil.

DELAI DE LIVRAISON

Le Vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible, et sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du Vendeur.

Sauf convention contraire entre les Parties, le délai de livraison est mentionné à titre indicatif et son respect par le Vendeur constitue une obligation de moyens.

Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours.

En cas d'évènement indépendant de la volonté du Vendeur, ce dernier notifiera au client les motifs retardant ou empêchant la livraison.

Toutefois, si trois mois après une mise en demeure restée infructueuse le produit n'a pas été livré, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra, alors, être résiliée à la demande de l'une ou l'autre des Parties.

L'Acheteur pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

Les clauses de Force majeure, telles que définies dans le paragraphe prévu à cet effet dans les présentes conditions générales de vente, s'appliquent de plein droit.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'Acheteur est à jour de ses obligations envers RECYL SAS, quelle qu'en soit

la cause.

RISQUES LIES AU TRANSPORT & A LA LIVRAISON

Quelles que soient les modalités de livraison, même dans le cas d'expédition en "Hors EXW Recyl", et malgré la clause de réserve de propriété, le transfert des risques sur les produits et/ou leur emballage à l'Acheteur, a lieu dès l'expédition des entrepôts de RECYL SAS.

Il appartient à l'Acheteur en cas d'avaries, de perte ou de manquants de faire toutes réserves ou d'exercer tous recours auprès des transporteurs responsables dans le délai prévu par l'article L 133--3 du Code de commerce.

A réception des produits, l'Acheteur est tenu de vérifier sans délai sa conformité avec la commande. Toute réclamation devra être dûment documentée, datée et signée par le réceptionnaire et le transporteur.

L'assurance "marchandises transportées" contractée par RECYL SAS s'applique au transport des biens dont la charge de l'assurance incombe à RECYL SAS en vertu de l'Incoterm utilisé.

Dans l'hypothèse où les produits sont enlevés chez le Vendeur, ils le sont aux risques de l'Acheteur à la date convenue de leur mise à disposition pour enlèvement. La même disposition vaut si l'enlèvement est différé à l'initiative du client.

GARANTIES

Les défauts des produits vendus sont garantis conformément aux dispositions des articles 1641 et suivants du Code civil.

La responsabilité du Vendeur ne pourra pas être engagée pour les produits qui n'auraient pas été stockés et mis en œuvre dans le respect des conditions d'utilisation.

L'obligation de RECYL SAS se limite à la fourniture des produits commandés et l'Acheteur est seul responsable du choix et des conditions d'emploi des produits achetés à RECYL SAS. Il lui appartient de s'assurer avant de commander que les marchandises conviennent à l'utilisation envisagée par lui.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou non-conformités doivent être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception au Vendeur selon les délais suivants :

- 15 jours, à compter de la réception des produits ;
- 15 jours, à compter de la date à laquelle devaient être délivrés les produits, si le client conteste la délivrance de ceux-ci ;

- 60 jours, à compter de la réception des produits, si la défektivité concerne la qualité intrinsèque du produit et ne pouvait être raisonnablement découverte dans un délai de 15 jours à compter de la réception de ceux-ci.

Il est précisé que des photographies et/ou vidéos peuvent accompagner la description des produits ; ces photographies et/ou vidéos ne sont en aucun cas contractuelles et la présentation peut être modifiée par le Vendeur sans qu'une telle modification ne puisse être qualifiée de non-conformité. Le Vendeur livre les produits commandés dans l'emballage ou la présentation disponibles au moment de l'expédition de la commande.

Il appartiendra à l'Acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou non-conformités constatés. Il devra laisser au Vendeur toute facilité pour procéder aux constatations et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Passé les délais précités, l'Acheteur est réputé avoir accepté définitivement et sans réserve les produits. Si le client utilise ou exploite tout ou partie des produits livrés, il sera réputé avoir accepté définitivement et sans réserve.

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par le Vendeur dans les conditions prévues ci-dessus, le Vendeur se réserve la possibilité de remplacer les produits dans un délai fixé en accord avec le client et qui ne peut être inférieur à 30 jours ouvrés.

A défaut, l'Acheteur pourra solliciter le remboursement des produits non-conformes ou affectés d'un vice apparent et procéder au retour

des produits dans les conditions fixées par les présentes conditions générales.

Les non-conformités ou vices constatés sur une partie des produits ne permettent pas à l'Acheteur de refuser l'intégralité de la commande.

Aucune réclamation ne peut avoir pour effet de suspendre l'obligation de paiement.

La garantie sur les machines de nettoyage (et pièces de rechange) n'est valable que dans le cas d'une utilisation des produits de nettoyage fournis par RECYL SAS.

Cette garantie est d'une durée d'un an sauf mention contraire figurant sur les machines.

En cas de faute contractuelle établie de RECYL SAS, l'indemnité due au Vendeur ne pourra en aucun cas excéder le montant versé par l'Acheteur pour l'obtention des produits. En aucun cas RECYL SAS ne sera tenue à la réparation d'aucun dommage indirect ou consécutif à la livraison des produits.

RETOUR

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord écrit entre le Vendeur et l'Acheteur. Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition du client et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir.

Tout retour imputable au fait de l'Acheteur se fait à ses risques et périls et fera l'objet d'une facturation, sur la base du tarif du Vendeur, des frais de transport et de reconditionnement.

Seuls les retours imputables à un vice apparent ou à une non-conformité seront à la charge du Vendeur.

Sont notamment imputables au fait de l'Acheteur les erreurs de livraison résultant d'un défaut d'information de sa part quant aux adresses et modalités de livraison.

Les produits renvoyés doivent être dans l'état où le Vendeur les a expédiés ou mis à disposition.

En outre, les produits sont emballés conformément aux normes de transport et de sécurité en vigueur. L'Acheteur s'engage à

respecter les mêmes normes pour le retour des produits.

FORCE MAJEURE

Le Vendeur ne sera pas responsable de l'inexécution de ses obligations contractuelles si celle-ci résulte d'un cas de force majeure tel que défini par les dispositions de l'article 1218 du Code civil.

En outre, RECYL SAS ne sera pas responsable de l'inexécution de ses obligations contractuelles, en cas de circonstances indépendantes de sa volonté telles qu'en particulier : la grève totale ou partielle survenant chez RECYL SAS, chez ses Vendeurs ou fournisseurs, l'inondation, les incendies, le gel prolongé, les accidents d'exploitation ou de fabrication chez RECYL SAS, chez ses Vendeurs ou fournisseurs, les guerres, les émeutes, les perturbations dans les transports, l'impossibilité pour RECYL SAS d'être approvisionnée, cette liste n'étant pas exhaustive.

IMPREVISION

Les Parties, pleinement informées des dispositions de l'article 1195 du Code civil, acceptent le risque lié à un changement du contexte dans lequel s'inscrit le contrat et renoncent à l'entièreté des droits découlant dudit article.

QUANTITE

Les quantités commandées par l'Acheteur restent indicatives. RECYL SAS ne pourra en aucun cas être tenu responsable des litiges ou des plaintes éventuels liés à des écarts entre les quantités commandées et mises à disposition ou livrées.

UTILISATION DES PRODUITS --- SECURITE

Les produits commercialisés par le Vendeur sont conformes à la réglementation française et européenne en vigueur au jour de la commande, notamment s'agissant de leur conditionnement, de leur emballage et de leur étiquetage.

Il incombe à l'Acheteur de s'assurer de la conformité des produits à la réglementation en vigueur dans le pays d'importation.

RECYL SAS fait parvenir à l'Acheteur les fiches de spécifications et données de sécurité, auxquelles peuvent être joints, le cas échéant, un ou plusieurs scénarios d'exposition.

Il appartient à l'Acheteur de respecter et de faire respecter par tout intervenant qu'il a mandaté, les réglementations et les indications relatives aux produits mentionnés notamment dans les fiches de spécifications et données de sécurité.

L'Acheteur s'engage à respecter et à faire respecter par tout intervenant qu'il a mandaté, lors de chaque phase de contact avec le produit, les conditions notamment de son utilisation, de son transport, de son stockage, ainsi que l'ensemble des règles relatives à la protection de l'environnement, de la santé publique, de la protection des personnes.

La responsabilité du Vendeur ne pourra pas être engagée à raison d'un manquement de l'Acheteur au respect des réglementations et indications relatives aux produits mentionnés notamment dans les fiches de spécifications et données de sécurité.

En cas de revente, il appartient à l'Acheteur de transmettre l'ensemble des informations relatives à l'utilisation et à la sécurité des produits. L'Acheteur s'engage à revendre les produits à des professionnels à même de les utiliser, de les stocker, de les transporter dans le respect des règles de sécurité, à l'exclusion de toute vente directe au consommateur.

L'Acheteur s'engage à mettre en place une procédure de traçabilité des produits permettant notamment d'identifier les coordonnées de ses clients et les numéros de lots des produits vendus.

En outre, l'Union Européenne (U.E.) a adopté la réglementation REACH visant à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et à la restriction des produits chimiques.

RECYL SAS, en sa qualité de Vendeur confirme que toutes les matières premières utilisées sont enregistrées conformément à la réglementation en vigueur.

Il incombe à l'Acheteur de vérifier ses obligations en matière de déclaration REACH. La

responsabilité de RECYL SAS ne pourra pas être engagée à raison d'un manquement de l'Acheteur à ses propres obligations en matière de déclaration REACH.

En cas d'évolution de la réglementation ou des évaluations scientifiques pour l'un des produits commercialisés par RECYL SAS, sa responsabilité ne pourra pas être engagée pour un retard ou un défaut de livraison.

DISTRIBUTION ET REVENTE

Les distributeurs et/ou revendeurs engagés et autorisés par RECYL SAS, avec ou sans contrat d'exclusivité, suivent les mêmes termes et conditions comme élaborés dans ce document.

Les distributeurs et/ou revendeurs des produits RECYL s'engagent à respecter, communiquer et assurer la conformité, aux employés, clients, utilisateurs finaux et également toutes parties prenantes dans la chaîne de distribution, tous points applicables de ce document et particulièrement (mais non exclusivement) :

--- Toute information concernant UTILISATION DES PRODUITS --- SECURITE.

--- Toutes les conditions concernant PROPRIETE INTELLECTUELLE.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

RECYL SAS conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux marques, produits, dessins et modèles, photos, catalogues et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ou utilisés sans son autorisation écrite préalable de RECYL. Aucune modification des produits, de quelque manière que ce soit, ne pourra être effectuée sans l'accord express de RECYL SAS.

Les emballages portant la marque du Vendeur ne peuvent être utilisés que pour ses produits et ne peuvent en aucun cas servir pour d'autres produits que les siens.

Toute reproduction et utilisation non autorisée des éléments précités serait constitutive de

contrefaçon et exposerait son auteur à des poursuites judiciaires, notamment pénales.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La propriété des marchandises fournies par RECYL SAS ne sera transférée à l'Acheteur qu'à compter du paiement complet de la valeur intégrale des factures concernant celles-ci par l'Acheteur, en principal et en accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement.

En cas de défaut de paiement à l'échéance, RECYL SAS reprendra alors possession de la marchandise dont elle est restée propriétaire.

L'Acheteur s'interdit toute transformation, incorporation ou assemblage des produits fournis par RECYL SAS avant de les avoir intégralement payés.

En cas d'inobservation de cette disposition, RECYL SAS exercera immédiatement son droit de revendication sur les produits encore en l'état.

Le Vendeur sera également en droit, en cas d'usage des produits avant paiement de l'intégralité du prix, de solliciter le remboursement des sommes qui lui sont dues.

En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, les produits pourront être revendiqués dans les conditions prévues par la loi et notamment aux dispositions des articles L.624-13 et suivants du Code de commerce.

L'application de cette clause n'exclut en rien une action en dommages et intérêts engagée par le Vendeur, destinée à compenser le manque à gagner ou le préjudice direct ou indirect qu'il aura subi.

L'Acheteur s'engage à ne pas revendre ni mettre en gage les produits tant que la propriété ne lui en a pas été transférée. L'Acheteur doit conserver les produits vendus sous réserve de propriété dans leur emballage d'origine et de telle sorte qu'ils ne puissent être confondus avec des produits de même nature provenant d'autres fournisseurs. La restitution des produits impayés sera due par

l'Acheteur défaillant, à ses frais et risques, sur mise en demeure par lettre recommandée.

Dans le cas où notre société devrait revendiquer les produits, elle sera dispensée de restituer les acomptes reçus sur le prix dès lors qu'ils peuvent se compenser avec les dommages et intérêts dus par l'Acheteur (soit par application de la clause pénale, soit pour frais de restitution ou de remise en état). L'Acheteur devra s'opposer aux prétentions que des tiers créanciers pourraient avoir sur les produits vendus, et en aviser RECYL SAS dans les plus brefs délais.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Ces conditions générales de vente sont régies par le droit français.

Les Parties rechercheront avant toute action contentieuse, un accord amiable.

Tous les différends relatifs aux contrats conclus par RECYL SAS sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de RECYL SAS.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes conditions générales serait nulle ou inopposable à raison d'un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité des autres clauses.

DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions en la matière les données à caractère personnel feront l'objet d'un traitement automatisé dont seul le personnel habilité du Vendeur sera destinataire afin de permettre le traitement des commandes.

Le client dispose d'un droit d'information, de communication, de rectification en cas d'inexactitude des données à caractère personnel le concernant.

Ce droit s'exerce en adressant un mail au service client à l'adresse suivante :

info@recyl.fr

LANGUE DU CONTRAT

Il est expressément convenu entre les Parties que la langue du contrat est la langue française.

Une version anglaise est également disponible pour faciliter les échanges, sans qu'elle ne soit pour autant de nature à modifier la langue du contrat.